

Programmes d'éducation thérapeutique du patient

Bilan au 31 décembre 2019

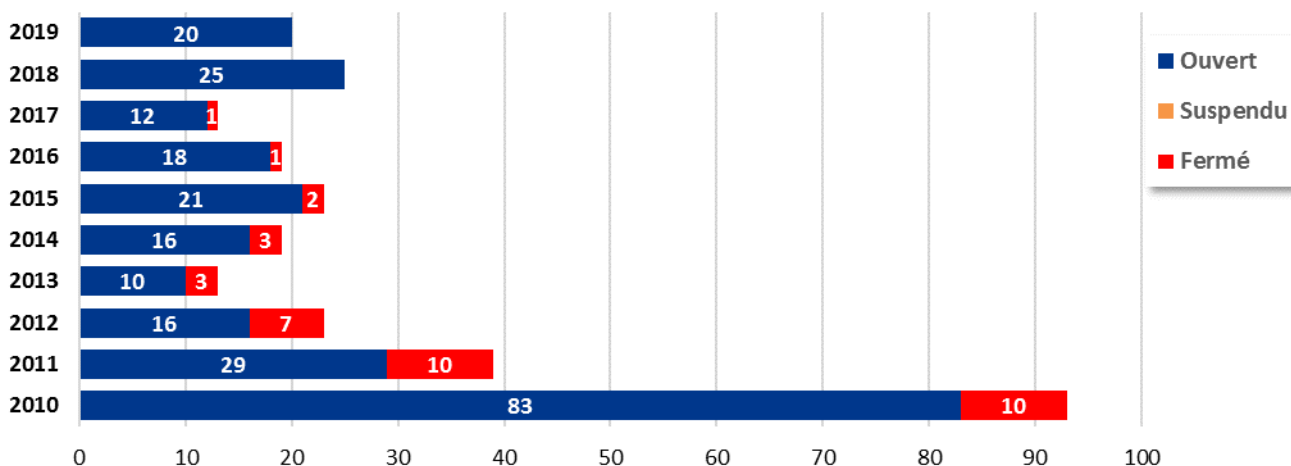
L'article L 1161-1 du code de la santé publique confie aux agences régionales de santé le soin d'autoriser les programmes d'éducation thérapeutique du patient.

Les demandes d'autorisation de programme sont instruites au regard d'un cahier des charges national, modifié par l'arrêté du 14 janvier 2015, et des exigences réglementaires en termes de compétences pour dispenser et coordonner l'ETP (arrêté du 2 août 2010 consolidé).

Au cours de l'année 2019, 20 programmes d'éducation thérapeutique ont été autorisés.

Au 31 décembre 2019, 250 programmes d'éducation thérapeutique sont autorisés et en activité dans les Pays de la Loire sur les 287 programmes mis en place.

Nombre de programmes d'ETP autorisés par année



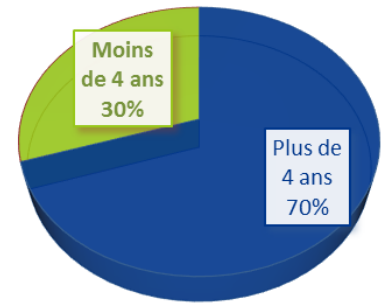
Le graphique ci-dessus montre, par année, le nombre de programmes autorisés en distinguant leur état (ouvert, fermé ou suspendu) au 31 décembre 2019.

Ainsi, par exemple, en 2015, 23 programmes ont été autorisés. Au 31 décembre 2019, 21 de ces programmes sont toujours en activité, 2 sont fermés.

A noter que l'arrêt d'un programme ne signifie pas nécessairement sa disparition. Dans la plupart des cas, cette cessation d'activité a eu lieu suite à une fusion de programmes.

■ Durée d'activité des programmes d'ETP

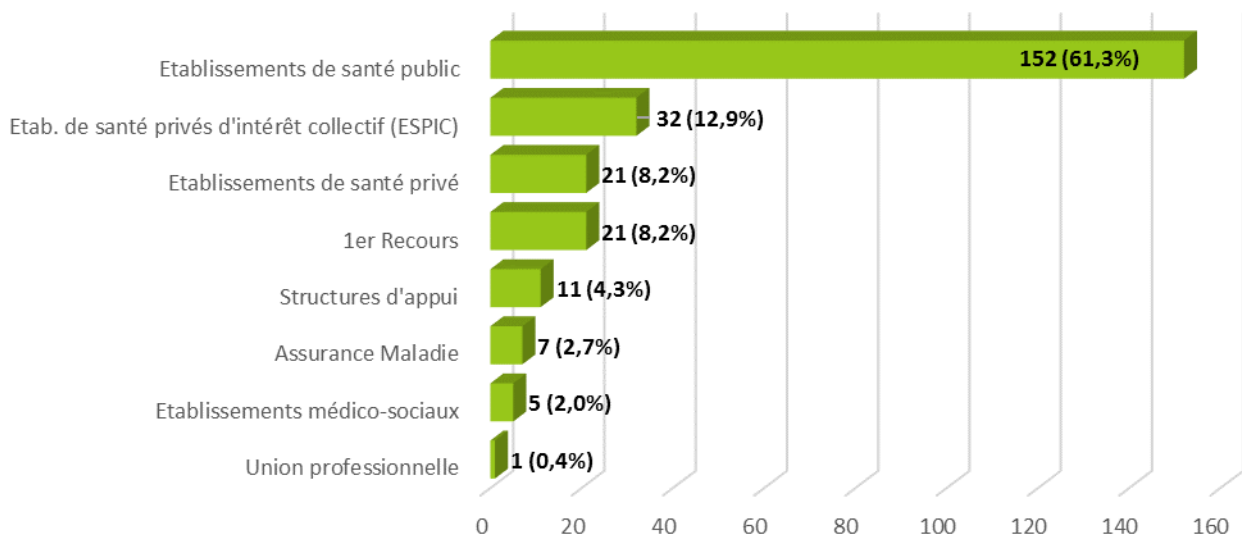
Au 31 décembre 2019, 75 programmes sont en activité depuis moins de 4 ans (autorisation initiale) et 175 en activité depuis plus de 4 ans (autorisation renouvelée).



■ Origine des programmes

Les 250 programmes d'ETP en activité sont portés par :

Répartition des programmes selon le statut du porteur

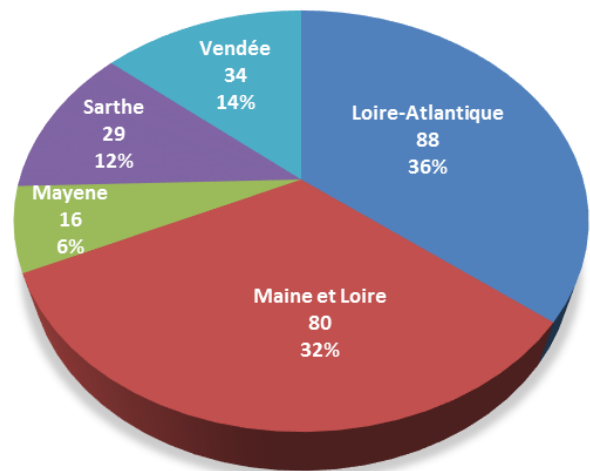


L'offre en ETP couvre l'ensemble des départements de la région Pays de la Loire.

Il est à noter que 3 programmes ETP ont une portée régionale :

- le programme régional d'éducation thérapeutique pour les personnes adultes vivant avec le VIH porté par le COREVIH ;
- le programme d'éducation thérapeutique porté par le réseau Diabenfant ;
- le programme ETP pour patients atteints de maladies cardiovasculaires, dispositif ambulatoire collectif porté par la MSA.

Répartition des programmes par département



■ Pathologies concernées par un programme d'ETP

